

COMMUNIQUE

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 26 août 2008, d'agréer la SICAV suivante :

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : rue Hedi Nouria – 1030 Tunis

La Poste Tunisienne a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 26 août 2008, pour la création d'une SICAV, de type obligataire, dénommé «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » d'un capital initial de 1 000 600 DT.